

Aide Transparence
<http://www.aidtransparency.org>



L' Union Africaine et la Mondialisation
La construction de l'UA peut servir de remède
aux maux de la mondialisation

« Oeuvrons ensemble »

Par Sanou Mbaye

<http://sanou.mbaye.free.fr>

Tables des matières

Introduction	3
La reconstruction de l’Afrique doit passer par une meilleure structuration de l’Union Africaine	4
Une définition claire des objectifs prioritaires visés et des bénéficiaires escomptés	4
La démonstration de la crédibilité politique de l’UA	5
Une approche graduelle de mise en place des institutions	5
La mobilisation de ressources	10
Autopsie de la dette Africaine	14
La reconstruction de l’Afrique est le remède aux maux de la mondialisation	17
Programme d’action : l’UA et le NEPAD	19
Mode de fonctionnement de l’Union Africaine	22
Conclusion	22
ANNEXES	24
Annexe I : Les indices de la dette et de la pauvreté	24
Annexe II : Analyse comparative des taux de profit sur investissement par région du monde (2000)	25
Annexe III : Analyse comparative du volume des Investissements Directs Etrangers (IDE) par région du monde (2000)	25
Annexe IV : Analyse comparative des taux de profit sur investissement et du volume des Investissements Directs Etrangers (IDE) par région du monde (2000)	26
NOTES – BIBLIOGRAPHIE - ABREVIATIONS	27

L'Union Africaine et la Mondialisation : la construction de l'UA peut servir de remède aux maux de la mondialisation

Par Sanou MBAYE*

Introduction

Le désir d'une union politique, économique et monétaire des peuples d'Afrique est né au 19^{ème} siècle aux Etats Unis au sein des membres de la Diaspora donnant ainsi naissance au mouvement pan-Africain. Il s'est, à un tel point, ancré dans la conscience collective des masses africaines que tous les dirigeants du continent l'ont placé par conviction ou par opportunisme, au premier rang de leur agenda politique. Il s'inscrit comme une thérapie contre les humiliations subies depuis des temps immémoriaux. Malheureusement, les résultats enregistrés jusqu'ici dans la voie de l'unité ne sont pas à la mesure des espoirs suscités par le projet.

Les échecs notés à cet égard tiennent essentiellement aux raisons suivantes :

- Absence de motivation réelle et de volonté politique de la part des dirigeants Africains ;
- Désinvolture de ces mêmes dirigeants qui signent des accords auxquels ils ne se sentent pas liés, et leur propension, en revanche, à signer avec les anciennes puissances coloniales des traités qui vont gravement à l'encontre des intérêts de leurs peuples ;
- Manque de ressources et absence d'une gestion budgétaire rigoureuse et unifiée ;
- Fâcheuse tendance à embrasser des projets grandioses au lieu de recourir à une approche mesurée et calquée sur le long terme ;
- Recours aux politiciens en retraite ou en disgrâce et non à des professionnels aguerris pour pourvoir les postes dans les organisations régionales ;
- Interférence permanente des anciennes puissances coloniales peu enclines à voir l'Afrique s'assigner un autre rôle que celui de pourvoyeuse de matières premières et de produits de base ;

La reconstruction de l'Afrique doit passer par une meilleure structuration de l'Union Africaine

La dissolution de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et son remplacement par l'Union Africaine (UA)¹ doit signifier une rupture avec ce qui pouvait être considéré comme un « Club de Chefs d'Etat » où le rôle du Secrétaire Général était réduit à celui de chef du protocole. De même doit être impérativement banni le comportement de la communauté internationale qui assigne à l'Afrique un destin synonyme d'exploitation et non de développement².

L'UA s'est dotée des institutions que l'Europe a mis près d'un demi siècle à créer (Assemblée, Conseil Exécutif, Commission, Parlement, Conseil Economique, Social et Culturel, Court de justice, Institutions Financières, etc.). Elle se contente de plagier sans tenir compte des conditions et des réalités économiques et sociales qui ont présidé à la naissance de l'Europe. Elle ne tire pas expérience de la stratégie des petits pas adoptée par l'Europe depuis la signature du traité de Rome en 1957 pour bâtir, étape après étape, une union douanière, un marché commun, une intégration économique, un système monétaire européen (SME), une monnaie unique, une Banque Centrale Européenne et un élargissement progressif de ses Etats Membres.

L'approche dans la recherche de l'unité étant déjà faussée à la base, sa construction n'en sera que plus laborieuse. Il serait donc à notre sens plus judicieux d'aborder le programme différemment, en privilégiant, notamment, une stratégie s'appuyant sur :

Une définition claire des objectifs prioritaires visés et des bénéfices escomptés

- un marché et des possibilités économiques étendues ;
- des économies d'échelle et une plus grande compétitivité;
- un pouvoir étendu de négociation ;
- un volume d'échanges intra-régional accru générateur d'accumulation de richesse et de naissance d'une classe moyenne d'entrepreneurs ;
- une plus grande compréhension entre les peuples du continent et la conviction que les diversités peuvent être source de richesse et non de confrontation ;
- une plus grande solidarité et un sens aigu de l'organisation, de la méthode, de la responsabilité et du respect de l'ordre ;
- l'instauration d'un climat durable de paix et de sécurité.

La démonstration de la crédibilité politique de l'UA

Cette crédibilité ne s'acquerra qu'au vu de résultats tangibles en matière de progrès économiques et de croissance du niveau de vie des populations. Les conditions requises pour y parvenir dépendront :

- (i) d'une motivation authentique et d'une volonté politique réelle de la part aussi bien des dirigeants Africains que de la communauté internationale ;
- (ii) des critères de sélection du personnel de l'organisation : le mérite, la compétence, l'honnêteté et l'indépendance d'esprit doivent être les seuls critères à retenir pour le recrutement de ceux qui seront chargés, à tous les niveaux, de la gestion de l'UA ;
- (iii) d'une implication de l'élite et des masses (Associations professionnelles, Syndicats, ONGs, Société civile, intellectuels, étudiants, mouvements de jeunesse, etc.) dans la formulation des politiques et des stratégies. Il serait opportun de mettre sur pied des **Clubs d'Union Africaine** au niveau du Continent et au sein de la Diaspora et de les relier les uns aux autres ainsi qu'aux organisations régionales et au siège de l'UA par un réseau intra net pour assurer la continuité des échanges, donner naissance à un esprit communautaire fondé sur la compréhension des coûts et bénéfices d'une coopération et d'une intégration nécessitant un abandon partiel ou total de souveraineté nationale aux autorités régionales chaque fois que des solutions régionales sont requises pour résoudre des problèmes spécifiques ;
- (iv) d'une restructuration des groupements régionaux impliqués dans le processus de coopération et d'intégration économique en vue de donner la priorité, dans un premier temps, à l'accroissement du commerce intra-Africain.

Une approche graduelle de mise en place des institutions

S'il est vain de se contenter d'un plagiat pur et simple de l'expérience Européenne comme évoquée précédemment, il y a, cependant, matière à en tirer des leçons. Parmi celles-ci figure la nécessité de la mise en place graduelle des institutions qui doivent s'appuyer sur les structures régionales et continentales existantes : CEDEAO³, SADC⁴, UEMOA⁵, CEMAC⁶, COMESA⁷, UMA⁸, BAD⁹, CEA¹⁰ etc. qui conduiront, à terme à une union politique et économique du continent.

Il s'agit donc de ne mettre en place lesdites institutions qu'au fur et à mesure de leur nécessité. Commencer par doter l'organisation de toutes les institutions que

l'Europe a mis un demi-siècle à bâtir conduirait à répéter les erreurs du passé et feraient de la nouvelle organisation une réplique de l'OUA avec encore plus de bureaucratie.

La tâche première de l'UA est l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des niveaux de vie des populations. Pour ce faire, les premières institutions à mettre en place devraient être :

- (i) une **Organisation de Coopération Economique** dont le but serait de démanteler les restrictions quantitatives qui affectent les échanges entre pays membres;
- (ii) une **Union Africaine des Paiements et des Chambres de Compensation** pour financer le commerce intra-régional ;
- (iii) des **Mécanismes de Compensation** pour niveler les disparités économiques entre Etats Membres qui peuvent être sources de déséquilibres avec des conséquences migratoires dangereuses des populations des zones défavorisées vers les zones plus prospères ;
- (iv) la **Coopération Monétaire** pour des politiques de taux de change stables, de coordination et de convertibilité monétaire.

En matière de coopération monétaire, il y a urgence à réformer celle qui prévaut actuellement au sein de l'UEMOA et de la CEMAC. En effet, ces deux organismes ont, comme on le sait, adopté le franc CFA comme monnaie¹¹. Le choix de conserver cette monnaie aurait pu s'expliquer si les pays qu'ils regroupent avaient conservé le marché commun et les structures fédérales dans lesquels ils opéraient sous le régime colonial. Au lieu de cela, ils se sont employés à les démanteler et à ériger des barrières douanières entre eux au lendemain de leurs indépendances. Ils n'en ont pas moins maintenu, paradoxalement, le franc CFA comme leur monnaie commune. La France a octroyé à cette monnaie un statut de convertibilité. En contrepartie, les pays membres de la zone franc ont tous été tenus de déposer 65% de leur réserves de change sur un compte du Trésor français. La France se réserverait, en plus, un droit de veto dans la gestion des banques centrales chaque fois que ce compte accuserait un solde débiteur.

En l'absence d'échanges commerciaux entre les pays africains membres de la zone franc, la masse monétaire en circulation dans ces pays se mesure à l'aune des seuls échanges entre la France et ses alliés africains, si l'on exclut les transferts des travailleurs émigrés, les décaissements des bailleurs de fonds et le placement des capitaux spéculatifs.

Le placement des capitaux spéculatifs a des effets particulièrement pervers sur les économies des pays de la zone franc. Prenant avantage de la convertibilité du franc CFA, des taux d'intérêts très élevés pratiqués dans les pays de la zone franc et du niveau très bas des taux d'inflation du fait des politiques d'ajustements structurels

des institutions de Bretton Woods, les spéculateurs de l'Hexagone déposent à court terme des sommes astronomiques dans les succursales des banques françaises de la région (Banque Nationale de Paris, Société Générale des Banques, Crédit Lyonnais...). Ces banques ainsi gorgées de liquidités les prêtent à court terme à des taux prohibitifs aux Etats et aux membres de l'élite pour financer leur boulimie de consommation de produits importés : pétrole, biens d'équipements, produits alimentaires, biens de consommation, etc.

Quant aux spéculateurs, ils se contentent d'engranger tous les trois mois leurs profits transférables librement en Métropole et de répéter cette pratique à l'infini, créant, ainsi, avec l'aval du Trésor Français, des déséquilibres économiques aux conséquences dévastatrices pour les populations locales. Seules des mesures de contrôle des mouvements de capitaux pourraient mettre fin à de telles pratiques. La France en a bien pris, mais en excluant du système de contrôle les flux financiers entre ses anciennes colonies et elle. En revanche, les francs CFA en circulation au sein de l'UEMOA et de la CEMAC ne sont pas interchangeables.

La décision de maintenir le franc CFA convenait à la France et à l'élite Africaine mais certainement pas aux populations des pays de la zone franc. C'est ce qui m'amena à adresser le 29 janvier 2002 au Secrétaire Exécutif de l'UEMOA, au Gouverneur de la BCEAO, au Directeur de l'agence de la BCEAO du Sénégal et au Directeur de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) la correspondance ci-dessous :

Chers messieurs,

« Je suis un client de la BICIS résidant à Londres et présentement en vacances à la Somone, au Sénégal. Je me suis rendu ce matin à l'agence de la BICIS de Mbour/Saly pour y effectuer un dépôt en espèces de F CFA 200 000 sur mon compte de la BICIS qui se trouve localisé au siège de cette banque à Dakar.

Je me suis vu imposer, à mon grand étonnement, le paiement d'une commission de 3 125 F CFA pour cette opération. Ceci constitue une pratique bancaire qui n'existe ni en France, propriétaire de la BICIS, filiale de la BNP, ni en Angleterre où je vis, ni nulle part ailleurs à l'extérieur de la zone Franc. Ceci n'a rien d'étonnant, car un tel prélèvement est plus à assimiler à une opération d'usure qu'à une opération bancaire.

Pire, cette exploitation éhontée ne vient que s'ajouter à la panoplie des abus qui sont la marque dominante du monopole des banques françaises dans les pays de la zone Franc (taux d'intérêt exorbitants, commissions excessives, prépondérance des prêts à la consommation au détriment de l'investissement productif et de la création d'emplois, fuites massives de capitaux en direction de l'Hexagone, spéculations dévastatrices fondées sur

la convertibilité du franc CFA et des taux rémunérateurs avantageux à court terme, strangulation du commerce inter régional, etc.).

Rien donc d'étonnant, dans de telles conditions, à ce que la pauvreté aille grandissante et que les victimes de votre zèle au service de vos employeurs soient à compter parmi les populations les plus démunies du monde.

Alors j'en suis arrivé à me demander comment, en tant que cadres africains situés au cœur du dispositif économique de vos propres pays, en êtes-vous arrivés à cautionner et à vous faire les pratiquants de telles procédures qui vont à l'encontre des intérêts de vos pays et de vos compatriotes ? De quelle engeance êtes-vous faits pour devenir de tels collaborateurs ?

Il est vrai que vous travaillez pour des institutions qui sont contrôlées par la France qui vous rémunère gracieusement pour votre obéissance. Est-ce cela qui justifie que vous sacrifiez les intérêts de vos pays et de vos concitoyens ? C'est ce que je crois. Mais je peux me tromper et c'est la raison pour laquelle je vous envoie ce fax pour que vous éclairiez ma lanterne.

D'avance je vous remercie. »

Les récipiendaires de mon message n'ont pas jugé opportun de me répondre. Toutefois, le quotidien Sénégalais Walfadjri s'est fait le devoir de le publier, en Février 2002, sous le titre : **Pourquoi ce prélèvement usuraire ?**

Les mécanismes d'exploitation institutionnalisée de la zone franc ont eu pour conséquence de créer un environnement politique, économique et social impropre au développement. Parmi les conséquences désastreuses qui en ont résulté figure au premier plan une fuite massive de capitaux en direction de l'Hexagone. C'est ainsi que les épargnes générées dans les pays de la zone franc servent à financer les déficits budgétaires de la France alors qu'eux-mêmes sont obligés de recourir à des emprunts et à tendre la sébile pour financer leurs propres déficits.

Une telle situation a plongé les pays de la zone franc dans un état de pauvreté qui s'est détérioré avec la dévaluation, en 1994, du franc CFA. En de telles circonstances, il n'est pas surprenant qu'en dépit de la convertibilité de leur monnaie commune et des liens traditionnels qui les lient depuis plusieurs siècles à la France, tous les efforts entrepris en vue réintégrer à rebours leurs économies et d'accroître leurs échanges soient restés vains. Seule une mue intégrale du système peut éviter l'implosion à terme des sociétés concernées.

Cette mue consisterait, pour les pays membres, à s'affranchir de la tutelle de la France en recouvrant la gestion de leurs réserves de change et en établissant entre eux une coopération monétaire indépendante, du type du Système Monétaire Européen (SME) qui avait été mis en place en Europe en 1979. Pour ce faire, ils doivent établir un Système Monétaire pour les pays de l'UEMOA et ceux de la CEMAC.

Etant donné les différents niveaux de PNB qui existent entre les Etats membres de l'UEMOA et de la CEMAC, chaque pays adopterait une monnaie et un taux de change en rapport avec son PNB et ses réserves de change. Les objectifs du nouveau système monétaire seraient la stabilité entre les nouvelles monnaies des pays membres, ainsi que le rapprochement de leurs économies en limitant l'instabilité des changes, en réduisant l'inflation et en préparant la mise en place d'un marché commun et d'une union politique et monétaire réelle et non de façade en conformité avec les stratégies de l'UA dans ces domaines à travers les différents groupements régionaux.

Les éléments de base de ce système monétaire seraient au nombre de trois:

- **Une unité de compte de référence** composée d'un panier de monnaies. Dans le Système Monétaire Européen (SME), cette unité de compte portait le nom d'Ecu. Dans les pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC, il serait parfaitement plausible d'appeler cette unité de compte de référence le « Cauri ». Il serait constitué par des montants fixes de chacune des monnaies participantes. Ces montants seraient calculés en multipliant le poids attribué à chaque monnaie par le taux de change de cette monnaie vis-à-vis du Cauri. Le poids de chaque monnaie serait déterminé en fonction de la part des pays respectifs dans les PNB communautaires (UEMOA et CEMAC) et dans leurs échanges intracommunautaires. Le Cauri aurait donc un cours donné par rapport à chacune des monnaies qui le composeraient. Ce serait par ailleurs une monnaie de compte, servant notamment à libeller les budgets communautaires de l'UEMOA et de la CEMAC. Mais ce ne serait pas un moyen de paiement et il n'aurait pas de cours légal.

- **Un Mécanisme de taux de change et d'intervention (MTC):**

Il serait le noyau du système monétaire envisagé. Le MTC établirait un cours pivot de chaque monnaie par rapport au Cauri. Du cours d'une monnaie en Cauri, on pourrait déduire son cours dans chacune des autres monnaies participantes. Ces cours pourraient faire l'objet d'ajustements décidés d'un commun accord (dévaluation ou réévaluation). Autour de la grille de parités, formée par tous les taux de change bilatéraux, devraient se stabiliser les différents taux de change des monnaies participantes, sachant que les banques centrales s'engageraient à intervenir pour maintenir leur monnaie à l'intérieur d'une certaine marge de fluctuation, soit 15%, par exemple.

Avant même que le pourcentage maximal de fluctuation autorisé fût atteint, le pays émetteur de la monnaie devrait agir. Lorsque le taux de change dépasserait, par exemple 75% de ce pourcentage maximal qui est un "**indicateur de divergence**", la monnaie serait considérée comme "**divergente**" et le pays devrait prendre des mesures

correctives : relèvement des taux d'intérêt, resserrement de la politique budgétaire, soutien du taux de change, s'il s'agissait d'une divergence à la baisse; mesures inverses s'il s'agissait d'une hausse.

- **Un Fonds de Coopération Monétaire** dont les fonctions principales seraient :
 - d'intervenir dans les marchés de devises ;
 - d'effectuer les liquidations entre les banques centrales ;
 - de gérer les facilités de crédit à court terme associées au système monétaire et dont le but serait de financer les opérations de soutien d'une monnaie faisant partie de ce système monétaire.
 - De contribuer tant à l'intégration économique et financière qu'à une Africanisation des esprits des citoyens des pays participants.

La mobilisation de ressources

Les institutions dont l'UA doit se doter, en tout premier lieu, pour accroître en priorité les échanges intracommunautaires, c'est-à-dire une Organisation de Coopération Economique, une Union Africaine des Paiements et des Chambres de Compensation, des Mécanismes de Compensation et la Coopération Monétaire doivent s'appuyer sur de solides fondations, être indépendantes et disposer de ressources financières suffisantes. Il est de première importance que l'UA fasse preuve d'une gestion budgétaire rigoureuse et unifiée pour permettre leur fonctionnement sans heurts.

Il est donc vital que l'Union Africaine ait la capacité d'emprunter, à des conditions avantageuses, sur le marché des capitaux. Pour ce faire, l'UA devra se voir octroyer impérativement la notation financière la plus élevée, c'est-à-dire le triple A (AAA)¹². Cela ne sera possible qu'avec l'implication du conseil de sécurité des Nations Unies dans le processus. Un programme du type pétrole contre nourriture mis en place pour l'Irak peut être repris pour le compte de l'Afrique. Il s'agirait en l'espèce, d'un prélèvement d'une partie des recettes d'exportation des Etats Membres de l'UA

pour financer leurs contributions au budget de l'UA. Un niveau de tolérance zéro doit être de mise pour les arriérés sur cotisations.

C'est la garantie dont les marchés financiers auront besoin pour être convaincus de la solvabilité de l'Institution pan-Africaine. Cela permettrait également à l'organisation de lever des fonds en émettant des bons et obligations sur les marchés boursiers en Afrique et dans le reste du monde. Le dispositif devrait être complété par l'octroi de prêts à des taux préférentiels de la part de la communauté internationale.

Il est également indispensable que l'UA promeuve, par l'entremise de ses publications et de ses audits, une culture du comportement plus responsable en matière de dépenses étatiques pour consolider ses propres finances. Dans un continent aussi exsangue que l'Afrique, il est particulièrement révoltant de constater le comportement irresponsable de la plupart des Chefs d'Etat qui imposent à leurs pays des frais particulièrement élevés d'acquisition et d'entretien d'aéronefs dont il est avéré que l'exploitation se fait à leur propre profit.

Non moins révoltant est le comportement de ministres et autres personnalités qui ne peuvent concevoir leurs déplacements qu'en première classe ou en grosses cylindrées Allemandes, témoins cette débauche de véhicules Mercedes qui encombrant les parcs gouvernementaux. Il doit être mis fin à cette gabegie insoutenable.

A cet effet, l'UA se doit d'être à l'avant garde d'une analyse critique du passé du continent Africain et d'une restitution de la vérité historique sur le rôle joué par les dirigeants et les élites noirs dans l'asservissement de leurs peuples en tant qu'intermédiaires et collaborateurs du capitalisme international tout au long des périodes sombres de leur histoire - les années de plomb de l'esclavage et du colonialisme, les quatre décennies de cauchemar des post - « indépendances » et, présentement, le carrousel, sous le parrainage de leurs mentors occidentaux, des chefs d'états africains autour du NEPAD, un plan primaire qui livre un continent dévasté aux fourches Caudines de la mondialisation.

Ce syndrome noir de la défection des dirigeants et des élites doit être systématiquement dénoncé, combattu et éradiqué. C'est un préalable d'une nécessité absolue aux changements radicaux de mentalité et de comportement sans lesquels aucun progrès, dans quelque domaine que ce soit, n'est envisageable pour les populations noires d'Afrique et d'ailleurs.

Il m'importe de relater un fait qui illustre les manifestations néfastes de la capacité des élites Africaines à travailler à l'encontre des intérêts de leurs pays et de leurs peuples. Au milieu des années 1980, alors que je dirigeais la Division des Décaissements de la Banque Africaine de Développement, j'ai été confronté à la fronde, justifiée, des pays d'Afrique du Nord (Egypte, Maroc et Tunisie) qui ne pouvaient pas accepter que les succursales de Citibank et de Chase Manhattan Bank d'Abidjan, en Côte-d'Ivoire, à qui la BAD avait confié les paiements en monnaie locale de nos prêts, leur vendaient leur propre monnaie à des taux supérieurs aux taux fixés

par leurs propres Banques Centrales. Le problème persistait depuis plusieurs années, mais mes prédécesseurs à ce poste s'étaient toujours bien gardés de lui trouver une solution. Il est important de noter, également, que les pays d'Afrique au sud du Sahara étaient victimes du même traitement sans qu'aucun de ces pays n'ait éprouvé le besoin de formuler, à l'instar des pays du nord du continent, de plainte contre ces pratiques inacceptables.

Je décidais de mettre fin à de tels abus, me rendit au Maroc et conclut avec la Banque Centrale du royaume chérifien un accord pour mettre en place un mécanisme de paiement des monnaies locales dont se chargerait la Banque Centrale du Maroc et non les Banques Américaines. Le système était très simple. Il s'agissait pour la BAD d'ouvrir un compte à la Banque Centrale marocaine et d'y déposer un certain montant de devises. Grâce à un système de télex codifié, la Banque Centrale recevait nos ordres de paiement et les exécutait en débitant notre compte. En plus, elle nous versait des intérêts sur le solde créditeur du compte.

Mes collègues qui dirigeaient d'autres services de la BAD furent convaincus qu'en prenant une telle initiative, j'essuierais les foudres Américaines et que j'en perdrais mon emploi. Il n'en fut rien. Ni l'Administrateur Américain au sein de la BAD, ni son concitoyen qui était à la tête de la Chase Manhattan Bank ne trouvèrent cause à récriminer contre mon initiative et encore moins à chercher à faire tomber ma tête. En revanche, le Directeur de la Citibank, qui se trouvait être un Sénégalais, vint nous voir pour nous mettre en garde en nous disant tout le mal qu'il pensait des Banques Centrales Africaines qui, selon lui, ne seraient pas outillées pour exécuter correctement nos instructions de paiement.

Les événements lui donnèrent tort tant et si bien que depuis cette date et jusqu'à nos jours ce sont les Banques Centrales Africaines qui effectuent nos ordres de paiement en monnaies locales. En effet, avec le succès enregistré avec le Maroc, je me mis à demeure d'étendre le système à l'ensemble des pays Africains. Cet épisode est un exemple manifeste de ce syndrome noir à double titre. En tout premier lieu, il montre que les pays d'Afrique noire qui étaient victimes des mêmes pratiques usuraires que les pays d'Afrique du Nord ne jugèrent jamais nécessaires de s'en plaindre et encore moins de les dénoncer. En second lieu, les cadres Africains de la BAD, comme le Directeur Sénégalais de la Citibank, montrèrent, par leur attitude, leur capacité à être plus royalistes que le roi dans leur aptitude à servir les intérêts étrangers au détriment de ceux des peuples auxquels ils appartenaient.

Ce problème de l'incapacité des Noirs à développer une quelconque solidarité s'est aussi illustrée quand l'ANC accéda au pouvoir en Afrique du Sud. La première décision des membres du nouveau gouvernement de ce pays qui succédait à celui des tenants de l'apartheid et qui était présidé par le vénéré Nelson Mandela fut d'expulser les étrangers Africains sur leur sol qui, selon eux, volaient aux Sud-africains leurs emplois. En revanche, ils cajolèrent les blancs qui leur avaient fait subir des siècles d'infamie afin qu'ils restassent dans le pays, pour contribuer au développement de l'économie Sud-africaine. On assista, au contraire, à une fuite massive des capitaux des Blancs et à leur opposition à une législation du gouvernement Sud-africain qui

visait à leur faire payer un impôt légitime sur leurs résidences secondaires acquises avec l'argent de l'exploitation et de l'humiliation des Noirs.

Un autre exemple édifiant de l'aliénation mentale des élus Africains, est l'affirmation d'entrée, dans le préambule du projet de constitution du Sénégal élaboré par le Gouvernement du Président Abdoulaye Wade, de l'adhésion de ce pays à la Déclaration française des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. C'était choquant et inacceptable à plus d'un titre.

Un pays africain souverain en arrivait à exprimer d'emblée, dans le document qui constitue la fondation d'un Etat et l'âme d'une nation, son affiliation à une révolution étrangère. Une révolution qui s'était bien accommodée de la traite des nègres qui n'a été abolie qu'à l'avènement de la seconde république française en 1848.

Les maîtres d'œuvre de la constitution Sénégalaise en étaient-ils à ignorer que la révolution française s'était bien gardée de se déposséder de ses possessions coloniales pour que les dirigeants Sénégalais éprouvassent le besoin de s'en faire les laudateurs ?

Leur amnésie face à une histoire traumatisante s'était-elle si généralisée qu'ils n'avaient plus aucun souvenir du régime des travaux forcés auquel les Noirs avaient été assujettis par la France et qui n'avait pris fin qu'en 1947 sous les efforts conjugués de nos populations animés par deux enfants d'Afrique: Léopold Sédar Senghor et Félix Houphouët-Boigny et non par les héritiers de 1789 ?

Comment le Sénégal qui avait accordé le droit de vote à ses citoyennes dès l'indépendance pouvait-il, avec une quelconque crédibilité, affirmer son adhésion à la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 qui l'avait explicitement dénié aux femmes de France?

Une affiliation aux idéaux d'une révolution qui avait cautionné et maintenu l'asservissement des peuples d'Afrique est un autre exemple de ce syndrome noir. L'UA devra s'appliquer à l'éradication de ce mal qui est une condition préalable à tout début d'affranchissement des peuples d'Afrique et des membres de leur Diaspora quel que soient les projets d'union et les programmes politiques, économiques et sociaux en chantier.

Le rôle de l'UA doit aussi s'étendre à l'émission de propositions novatrices sur l'intervention du secteur privé, l'implication de la communauté internationale, la réorientation des programmes de prêts bilatéraux et multilatéraux destinés à la région qui doivent substituer la notion « d'aide » à celle d'investissements, la résolution de la dette Africaine et le retour des capitaux exilés.

Quant à la communauté internationale, elle se doit de son côté de revoir ses politiques de subventions qui pénalisent l'Afrique, d'ouvrir davantage ses marchés aux produits Africains, de cesser d'apporter son soutien aux despotes et d'armer les

seigneurs de guerre. Les spéculations sur les produits de base et les matières premières Africains qui n'ont cessé de faire chuter les prix de ces derniers doivent également cesser, tandis qu'un système de corrélation entre l'évolution de ces prix et ceux des biens et services produits par l'Occident devra être mis en place.

La violation permanente des règles du commerce international par les pays industrialisés au détriment des pays Africains doit être révisée. Ils imposent, par le biais du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce, l'ouverture des marchés Africains à leurs produits industriels et à leurs produits agricoles subventionnés. Ces pratiques ont conduit à la faillite les agriculteurs et les entrepreneurs du cru, en même temps qu'elles ont institutionnalisé la famine.

Par ailleurs, la stratégie des bailleurs de fonds qui consiste à prêter individuellement aux pays pour financer des projets ou des programmes d'ajustement structurels au lieu d'adopter un programme de prêts coordonné sur une base régionale et continentale a eu des effets désastreux. Elle a donné naissance à un endettement dont la légitimité est discutable.

En effet, ces crédits, plus connus sous la dénomination « d'aide publique au développement » sont utilisés pour acheter exclusivement les biens et services proposés par les pays prêteurs. Ainsi, loin de promouvoir le développement, ils ont servi au contraire à remplir les carnets de commandes des firmes occidentales, à enrichir les élites Africaines et à générer un niveau d'endettement dont le service et l'amortissement sont synonymes d'appauvrissement. De toutes les sources de financement, l'« aide » est la moins appropriée pour financer le développement. Elle est la deuxième composante dans la formation du PNB des pays de la région, à l'exception de l'Afrique du Sud. Elle y compte pour 11 %, comparée à 1,2 % pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, 0,7 % pour l'Asie et 0,4 % pour l'Amérique latine.

Autopsie de la dette Africaine

S'agissant de la dette africaine, il est important de définir le contexte, les modalités et les mécanismes qui sont à son origine pour rendre intelligible son caractère illégal et justifier le recours à une instance d'arbitrage légitime pour sa résolution. A cet égard, il faut savoir qu'il existe plusieurs sources de financement dont la plus importante, le marché des capitaux, est fermé aux pays d'Afrique au sud du Sahara, à l'exception de l'Afrique du Sud, du Botswana et du Sénégal. La raison de cette exclusion du marché des capitaux des pays d'Afrique noire est simple : ils ne disposent pas du sésame qui leur permet de s'endetter sur les places financières du monde et d'utiliser les sommes empruntées de la manière qui leur semble la plus appropriée. Ce sont des agences privées qui détiennent le pouvoir exclusif de décerner ce sésame connu sous la dénomination de « rating » ou notation financière.

Cette notation est délivrée sous forme de lettres alphabétiques. La notation la plus élevée, le « triple » A (AAA), est attribuée aux membres d'un club fermé qui compte parmi ses adhérents des pays industrialisés, des institutions multilatérales de financement telles que le FMI, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, de grands conglomérats multinationaux, etc. Le niveau de la notation dont jouit un emprunteur détermine les conditions plus ou moins favorables de prêts dont il peut jouir. Plus la notation est élevée moins les intérêts à payer sont importants et vice versa.

Mais, paradoxalement, en dépit de leur soi-disant insolvabilité, il est permis aux pays africains d'avoir recours aux pays industrialisés et aux institutions dont ils sont membres : le FMI, la Banque Mondiale ou la Banque Africaine de Développement pour mobiliser des prêts en vue de financer leur développement. Ces institutions jouent donc les intermédiaires entre les pays d'Afrique et le marché des capitaux.

Ce rapport de force qui leur est favorable permet à ces bailleurs de fonds d'exercer un contrôle total sur les politiques de développement de ces pays et sur l'usage qu'ils doivent faire des prêts qu'ils leur accordent. Ils choisissent les projets et programmes qui forment la trame des activités économiques des pays débiteurs. Ils les évaluent selon leurs propres critères. C'est eux qui les jugent rentables, c'est-à-dire en mesure de générer des revenus susceptibles de rembourser les prêts qui les financent et les surplus financiers qui seront utilisés par les pays créanciers pour investir dans l'éducation, la santé, le logement, la sécurité, l'industrialisation etc.

Toutes ces indications sont consignées dans les rapports d'évaluation rédigés par le personnel mandaté par les bailleurs de fonds et assisté de bataillons d'experts et de bureaux d'études fort onéreux pour les pays emprunteurs qui paient leurs émoluments et les privilèges qui s'attachent à leur statut d'expatriés. Les pays emprunteurs doivent accepter leurs conclusions. La latitude qui leur est donnée de les discuter est purement théorique. Tout pays qui se risquerait de discuter leur bien fondé se verrait immédiatement fermer tout flux monétaire de quelle qu'origine qu'il soit.

A ce premier stade d'évaluation et de « négociations » succède la phase d'exécution. Les bailleurs de fonds, munis d'une panoplie de procédures d'acquisition de biens et services maison, s'assurent que leurs projets et programmes sont exécutés par des entrepreneurs, bureaux d'études, consultants et personnel expatrié de leur choix. Durant toute cette phase d'exécution, leur personnel supervise en moyenne une fois par mois le bon déroulement des opérations en se rendant sur les sites mêmes des projets et programmes en voie de réalisation. Tous les trois mois, les bureaux d'études chargés de la supervision et de la surveillance des travaux leur soumettent des rapports d'avancement. Tous les ans des cabinets d'audit dont ils ont préalablement approuvé le recrutement leur soumettent des rapports d'audit en plus de ceux fournis par leurs propres auditeurs internes. A la fin de l'exécution des projets et programmes, ils rédigent eux-mêmes un rapport d'achèvement suivi, trois à cinq ans après, d'un rapport de post évaluation.

En dépit de toutes ces mesures au demeurant fort coûteuses, la grande majorité des projets financés n'ont pas atteint, selon les estimations mêmes de la Banque Mondiale, les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés. En clair, l'absence de matérialisation des revenus et des profits projetés se traduit par un endettement qui a généré de la pauvreté et de la dépendance plutôt que du développement. Il n'a été question de développement que pour servir d'alibi à tout un stratagème mis en place pour enfermer l'Afrique, avec la complicité de ses élus et de presque la quasi-totalité des membres de son élite, dans une camisole de force de dettes. Une telle situation est rendue pire par l'action complémentaire des banques commerciales qui financent, avec des crédits à court terme, les besoins de consommation des pays d'Afrique.

Les pays débiteurs étant insolvable, les arriérés s'accroissent. Qu'à cela ne tienne. Les pays membres du G7, principaux actionnaires du FMI et de la Banque Mondiale, prêteront aux débiteurs en difficulté les sommes dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs dettes. C'est ainsi que la Grande Bretagne peut accorder une « aide » à la Sierra Leone qui a servi en partie à rembourser des créances dues au FMI et à la Banque Mondiale. De même, dans un passé récent, près des trois quarts de l'assistance allouée à la Zambie ont servi à payer des créanciers externes. Ces chassés croisés financiers deviennent kafkaïens quand des fonds alloués aux pays emprunteurs par la Banque Mondiale, la BAD et le FMI servent à payer, dans un chassé croisé machiavélique, les dettes dues à l'une ou l'autre de ces organisations.

En contrepartie du privilège d'être maintenus sous perfusion, les pays d'Afrique doivent brader leurs actifs dans des programmes de privation qui sont, en réalité, des programmes de liquidation dans la mesure où le FMI s'assure préalablement que les monnaies de ces pays sont dévaluées. Ces dépréciations monétaires réduisent considérablement la valeur des actifs à privatiser. Les ressources que procurent ces privatisations étant insuffisantes pour permettre aux pays endettés de faire face à leurs obligations, il leur est demandé de consentir à d'autres sacrifices en réduisant leurs dépenses budgétaires relatives à l'éducation, la santé, à la masse salariale de la fonction publique, etc. ([Annexe I](#)) Le stratagème du rééchelonnement de dettes qui permet aux « donateurs » de recouvrer des intérêts tout en perpétuant, *ad vitam aeternam*, les obligations des débiteurs vient s'ajouter à la panoplie des astuces utilisées pour maintenir sous servage les populations de tout un continent.

La question de l'annulation de la dette africaine a mobilisé toutes les énergies dans un élan humanitaire louable. Mais le problème de la dette est d'ordre juridique, conformément aux dispositions des accords de prêts en cas de litige. Car de litige, il s'agit bien. Par conséquent, il semblerait logique que le combat relatif à l'abrogation de cette dette doive être mené devant une instance d'arbitrage internationale, l'élan humanitaire n'intervenant que comme appoint moral, manifestation universelle de solidarité et dynamique de mobilisation de l'opinion publique internationale contre des pratiques usuraires qui n'affectent pas que l'Afrique.

En effet, l'emprunt procède d'une transaction financière entre deux ou plusieurs parties. Mais si cette transaction est préjudiciable à l'une des parties, celle qui a été

dupée peut et doit recourir à la justice pour demander réparation et non quémander pour que justice lui soit rendue.

Il est impératif de garder à l'esprit que les pays insolvables et leurs populations n'ont pris aucune part dans l'élaboration des politiques, ni dans le montage des prêts qui les ont conduits à la faillite économique et sociale. En l'absence d'accès aux marchés des capitaux, l'Afrique noire a dû sous-traiter son développement aux institutions de Bretton Woods¹³ et à la Banque Africaine de Développement. Or le contrat de sous-traitance n'a pas été honoré. Les rapports de post-évaluation des projets financés par les banques multilatérales l'attestent. Ces documents sont disponibles. Il n'y a rien qui s'oppose à ce qu'une procédure d'arbitrage, sous l'égide des Nations Unies, soit engagée.

Il peut sembler déraisonnable de demander à un otage encore en détention et sans aucun espoir de liberté de traîner ses geôliers devant la justice. Pourtant, c'est la seule action envisageable au nom du droit, de la morale et de la justice sociale. Il est vrai que cette approche du problème peut paraître relever de l'utopie dans l'ère de la mondialisation où justice et équité sont administrées par une communauté dite internationale chez qui la raison du plus fort tient lieu de jurisprudence et l'humanitaire de justification morale modelée sur cette vision du monde.

Il n'en demeure pas moins qu'un début d'action pourrait consister, pour l'UA, à commissionner un avis juridique sur la question auprès d'un panel de juristes internationaux.

La reconstruction de l'Afrique est le remède aux maux de la mondialisation

Il est grand temps que l'Occident réalise que la reconstruction de l'Afrique sert ses intérêts comme celui de l'Europe d'après guerre a servi les intérêts des Etats-Unis. En effet, le talon d'Achille de la mondialisation repose sur le mode d'émission de sa masse monétaire. Depuis l'abolition au début des années 1970 par Richard Nixon de l'étalon or et du régime des taux de change fixes et l'adoption de l'"étalon dollar", la création monétaire est totalement assujettie au volume des crédits que les banques accordent aux Etats, aux entreprises et aux particuliers.

De plus, de tous les systèmes d'exploitation et de distribution économiques ayant existé, la mondialisation est certainement le plus mal nommé. En effet, elle n'a de global que le nom et se caractérise par un mouvement massif de capitaux confinés principalement à l'intérieur des pays industrialisés. Cette configuration, préjudiciable à l'ensemble des pays en voie de développement, exclut tout particulièrement l'Afrique noire.

Ainsi, depuis la crise qui a affecté les marchés émergents¹⁴ en 1997, ceux-ci ne détiennent plus que 7% du montant total des valeurs boursières alors qu'ils représentent 45% de la production mondiale et 85% de la population du globe. Les mouvements de capitaux dans ces régions ont décliné d'un tiers tandis que les investissements directs sont tombés de 130 milliards de dollars en 2000 à 108 milliards de dollars en 2001. Cette contraction se double d'une concentration : cinq pays (l'Argentine, le Brésil, la Chine incluant Hong Kong, le Mexique et la Corée) ont reçu les deux tiers des investissements directs¹⁵. Le caractère exclusivement occidental de la mondialisation est illustré par les trois premières banques mondiales d'investissement (Merrill Lynch, Morgan Stanley et Goldman Sachs) qui, fin 2000, géraient à elles seules la somme astronomique de 2,7 mille milliards de dollars de fonds¹⁶. C'est plus de deux fois la valeur des marchés boursiers de Hong Kong, Taiwan, Singapour, Corée, Chine, Malaisie, Thaïlande, Indonésie, Les Philippines et l'Inde réunis.

Cette débauche financière n'a qu'une explication : une malade boulimie de crédits. Depuis la disparition du régime des taux de change fixes et l'adoption de l' " étalon dollar " une croissance accélérée des liquidités internationales et une économie mondiale d'endettement se sont développées. Le volume des transactions financières a atteint le niveau délirant de 1,5 mille milliards de dollars par jour. Ces sommes extravagantes servent aux deux tiers à des opérations sur le marché des dérivés avec, pour seul but, de protéger les détenteurs de capitaux, particulièrement les banques, les compagnies d'assurances et les fonds de pensions anglo-américains, contre les fluctuations monétaires¹⁷. Le reste finance en grande partie des acquisitions et des fusions de sociétés, une portion congrue étant affectée à des investissements réels créateurs d'emplois.

Cette manière irresponsable de conduire les affaires du monde a mis à genoux ses principaux acteurs. Les déficits budgétaires et commerciaux des Etats Unis vont croissants tandis que l'économie Japonaise traverse une crise sans précédent depuis une décennie, en dépit de l'adoption de diverses politiques d'expansion qui ont injecté des milliards de dollars dans son économie. En Europe, singulièrement en Allemagne et en France, les économies de pointe ont du mal à respecter les critères de déficit budgétaire établis par l'UE. Le Président de l'UE en est même arrivé à remettre en cause l'utilité du Pacte de Stabilité et de Croissance, une pièce maîtresse pourtant du dispositif politique et économique européen.

Ce n'est donc pas faire une faveur aux Africains que de mettre en place un programme le développement du continent. Le sort de l'économie mondiale en dépend, car seule la reconstruction de l'Afrique peut donner naissance à la création soutenue, sur des décennies, des millions d'emplois dont le monde a besoin pour restaurer ses équilibres. Tony Blair et Jean Chrétien, les Premiers Ministres britannique et canadien s'en sont fait les avocats au sein des pays du G8, mais apparemment sans succès. Il faut espérer que le bon sens et le pragmatisme finiront par l'emporter pour le plus grand bien de l'humanité. Il n'est pas inutile de rappeler que, selon le Bureau d'analyse économique des Etats Unis, c'est en Afrique que l'on

réalise les taux de profit sur investissement les plus élevés du monde (19,4%) en moyenne en 2000.

Il est donc indispensable de tourner résolument le dos à une division internationale du travail qui cantonne l'Afrique au rôle de pourvoyeuse de matières premières, de produits de base et de terrain de dumping pour les produits obsolètes occidentaux. Il faudra bien que le monde se rende compte que la résolution de ses problèmes passe par le développement du continent Africain. C'est la reconstruction de l'Europe d'après guerre qui a permis aux pays occidentaux de connaître trente années d'accumulation de richesse sans précédent. Il en sera de même pour la reconstruction de l'Afrique sous l'inspiration et l'égide de l'Union Africaine.

Programme d'action : l'UA et le NEPAD

Bien que le NEPAD soit d'inspiration et d'origine différentes de l'UA, des efforts sont menés pour en faire un programme d'action commun. La reconstruction de l'Afrique ne peut s'accommoder des recettes neo-libérales de la mondialisation adoptées par le NEPAD¹⁸.

Les pays qui s'affrontent dans l'arène de la mondialisation doivent être dotés d'une solide base industrielle, d'un carnet de commandes de produits manufacturés bien rempli, d'un accès au marché des capitaux, d'un volume élevé d'investissements étrangers, d'un programme de privatisations tous azimuts et de la capacité d'ériger des barrières douanières et des systèmes de subventions de toutes sortes qui les protègent de la concurrence extérieure tout en imposant aux pays démunis l'ouverture de leurs marchés. L'Afrique ne dispose d'aucun de ces atouts.

La croissance industrielle en Afrique sub-Saharienne est passée de 8 % dans les années 1960 à moins de 1 % dans les années 1990. La part de l'Afrique dans le commerce mondial qui était de 3 % en 1990 n'est plus que de 1,4 % dont la quasi-totalité est relative à des produits de base et des matières premières.

Les pays de la région n'ont pas accès aux marchés des capitaux et ne jouissent d'aucun transfert de technologie. Les seules sources de financement dont ils disposent proviennent de fonds bilatéraux et multilatéraux.

L'Afrique ne reçoit que 0,6% du montant total des investissements directs étrangers (IDE) réalisés dans le monde¹⁹. Ces financements dépendent des marges bénéficiaires que les investisseurs, particulièrement les multinationales, entendent tirer de leurs mises. En règle générale, les taux de profit sur les investissements étrangers directs a été en moyenne en 2000 de 19,4% en Afrique comparé à 18,9% au Moyen Orient, 15,1% en Asie-Pacifique, 8,3% en l'Amérique Latine et 10,9% en l'Europe. Mais en dépit de la supériorité de ses marges bénéficiaires, l'Afrique n'a attiré que 1,1 milliard de dollars d'investissements étrangers directs en 2000 comparés à 1,9 milliard de dollars pour le Moyen Orient, 21 milliards de dollars pour l'Asie Pacifique, 19,9 milliards de dollars pour l'Amérique Latine et 76,9 milliards de dollars pour l'Europe²⁰

([Annexe II](#), [Annexe III](#) & [Annexe IV](#)). Et cette part de l'Afrique ne s'illustre pas seulement par sa modicité, mais également par sa concentration, ne bénéficiant qu'à un nombre limité de pays, notamment le Nigeria, l'Angola et le Mozambique et ne finançant que des investissements dans l'exploitation des ressources naturelles, particulièrement le pétrole et les minerais, perpétuant la dépendance de la région et son appauvrissement résultant d'une exploitation systématique de ses ressources sans la contrepartie d'investissements productifs, de créations d'emplois et d'exportations de biens manufacturés.

Les lois qui gouvernent l'investissement ne sont donc plus seulement fonction de rentabilité et de libre transfert des gains perçus quand on en vient à l'Afrique sub-Saharienne. Les préjugés raciaux font aussi partie des paramètres à intégrer dans les décisions d'investissement quand il s'agit des Noirs. Mais la question fondamentale est de savoir de quelle engeance les élus et les élites Africains sont faits pour permettre aux pays industrialisés de s'abstenir d'investir en Afrique quand ils continuent de disposer des ressources du continent, de ses bases militaires et de l'allégeance de ses dirigeants?

Les privatisations qui sont à la base des programmes de libéralisation se sont faites en Afrique sub-Saharienne en dehors du cadre traditionnel des offres d'actions des sociétés à privatiser sur les marchés boursiers avec un quota réservé aux nationaux. Cette procédure assure des cessations plus lucratives, une plus grande transparence, stimulent la mobilisation de l'épargne interne et le retour des capitaux exilés. Mais il n'existe de marchés boursiers qu'en Afrique du Sud, Côte-d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Kenya, Namibie, Zimbabwe, Ile Maurice, Ouganda et Tanzanie.

Dépourvues de ces offres et de telles dispositions, et avec des actifs laminés par des dévaluations orchestrées, les privations n'ont été, comme on l'a vu, que de pures et simples liquidations. Ceci est particulièrement vrai dans les pays de la zone franc où la dévaluation de Janvier 1994 du franc CFA avait réduit à la portion congrue les prix d'achat des actifs publics. En guise d'illustration, entre 1988 et 1994, sur un échantillonnage de 550 établissements parapublics cédés au secteur privé, les pays de la région n'ont perçu qu'une somme de 2,4 milliards de dollars contre 113 milliards de dollars pour les autres régions du monde.

A ce manque à gagner, il convient d'ajouter l'absence de ré-injection d'investissements sous forme de retour des capitaux exilés à l'instar de ce qui s'est passé en Amérique Latine et en Asie. Salomon Brothers, la banque américaine d'investissements, a estimé à 40 milliards de dollars l'afflux de ces types de capitaux en Amérique latine en 1991. Ce flux s'est monté à 56 milliards de dollars pour la Chine de 1989 à 1991.

En Afrique, il n'en a rien été. La CNUCED²¹ estime que pour chaque dollar de capital net qui entre en Afrique sub-Saharienne, c'est 1,06 qui en sort au titre des pertes dues à la détérioration des termes de l'échange, du service de la dette, du rapatriement des bénéfices des entreprises qui engrangent mais ne réinvestissent point, des réserves obligatoires fixées à des niveaux excessifs et des capitaux en fuite

– 40% de l'épargne africaine sert ainsi à financer les déficits budgétaires des pays de l' OCDE²². Selon le *Financial Times*, les capitaux exilés africains étaient estimés, en 1991, à 135 milliards de dollars²³. Le retour de 10 % de ces capitaux aurait représenté plus de douze fois les investissements directs étrangers en Afrique.

Sur la question concernant le retour des capitaux exilés, l'UA pourrait explorer la voie de voir ses Etats Membres légiférer pour l'augmentation du Capital des sociétés parapubliques bradées au secteur privé international. Une telle action serait menée conjointement avec une campagne d'information invitant les travailleurs émigrés et les nationaux à souscrire une partie ou la totalité des actions à émettre. Ils deviendraient ainsi membres des Conseils d'Administration des sociétés concernées et auraient, de ce fait, leur mot à dire sur leur gestion, leur programme de réinvestissement, d'embauche et de modernisation ainsi que leur politique de fixation des prix des biens et services produits.

Même l'Afrique du Sud, le seul pays du continent à disposer de certains secteurs de production compétitifs à l'échelle mondiale, loin de bénéficier de la mondialisation, en est plutôt la victime. Elle a vu, depuis l'accession de l'ANC²⁴ au pouvoir, les fleurons de ses entreprises de pointe (Anglo American, Billiton, AngloGold, South African Breweries, Old Mutual, Dimension Data et Sappi) désertir la bourse de Johannesburg, qui compte pourtant parmi les plus sophistiquées du monde, au profit des bourses de Londres ou de New York. Une telle désaffection pénalise l'Afrique du Sud à plus d'un titre. Elle est à l'origine de tensions politiques. Le COSATU²⁵, l'organisation syndicale alliée de l'ANC, considère comme anti-patriotique ces désertions assimilables à des fuites massives des capitaux de Blancs. Elle lamine ses rentrées fiscales et elle contribue à l'affaiblissement du rand, la monnaie du pays qui a perdu jusqu'à 40% de sa valeur contre le dollar à une époque récente.

Dans ces conditions, ce dont l'Afrique a besoin pour sa reconstruction ne relève pas du traitement de choc des politiques qui gouvernent la mondialisation, mais d'un plan fondé sur des politiques Keynésiennes. Toutefois certains aspects du NEPAD peuvent être retenus, à savoir, l'implication du secteur privé, pourvu qu'il obéisse à des règles qui, dans l'intérêt des pays africains, sont porteuses d'investissements productifs dont la région a désespérément besoin en même temps qu'il prône des pratiques saines de gestion, de compétitivité et de création d'emplois, de protection de l'environnement et de justice sociale.

Un programme économique fondé sur des recettes Keynésiennes impliquerait des mesures sélectives de protectionnisme, de subventions et de contrôle des capitaux dans la phase de consolidation de l'Union Africaine ainsi que la résolution du problème de la dette Africaine. S'agissant de celle-ci, il est opportun de rappeler la recommandation de Keynes de faire table rase de la dette que l'Allemagne avait contractée à l'égard des alliés au lendemain de la seconde guerre mondiale. Si sa suggestion n'avait pas été entérinée et renforcée par la mise en place des fonds concessionnaires à taux préférentiels du plan Marshall et des mesures de protectionnisme, de subventions et de contrôle des capitaux, l'Union européenne n'aurait pas vu le jour. L'UA ne verrait pas non plus le jour si elle n'adoptait pas les

mêmes pratiques et elle ne peut le faire que si ses Etats membres se soudent et que ses ressortissants se solidarisent contre l'hostilité de l'Autre qui ne voit dans l'Afrique qu'un continent à exploiter et dans les Noirs qu'un peuple à asservir, fût-il au détriment de ses propres intérêts. Il faut bien que les « *damnés de la terre* » se rendent compte que l'irrationnel l'a emporté jusqu'ici sur le politique et l'économique dans leurs rapports aux autres. Mettre fin à cet ostracisme est désormais devenue une simple question de survie de l'espèce au regard des génocides et des affrontements ethniques suicidaires qui ne sont que la résultante de l'épuisement de sa capacité à supporter sa déchéance immémoriale. Et le moment, pour un tel sursaut, n'a jamais été plus propice puisque l'Autre est atteint dans ses forces vitales et sa résurrection est, pour la première fois dans l'histoire, dépendante de l'essor des Noirs et non de leur exploitation. Encore faudrait-il que les parties concernées en soient conscientes et se guérissent de leurs tares mutuelles.

Mode de fonctionnement de l'Union Africaine

Le mode de fonctionnement de l'UA doit reposer sur la décentralisation. L'UA doit être le centre qui relie les groupements régionaux et continentaux avec les clubs UA en vue de l'harmonisation et de la coordination des politiques macro-économiques et sectorielles, du contrôle des activités du NEPAD et de l'amendement de ses dispositions contraires aux intérêts Africains, de l'initiation des débats, forums, séminaires, groupes de travail, de l'active participation des populations et des membres de la diaspora.

Sur le plan politique, l'UA doit démontrer sa capacité à être indépendante de toute interférence politique de tout Etat Membre de façon à ne privilégier que l'intérêt général et le bien commun de tous ses membres.

Elle doit également veiller tout particulièrement au respect des droits de l'homme et aux principes démocratiques, en même temps qu'elle s'emploiera à décourager népotisme et tribalisme, générateurs de conflits ethniques tels qu'enregistrés ça et là.

A cet égard, l'accent sera mis sur la création d'une force Africaine d'interposition. Elle aura vocation d'intervenir partout où la paix et le respect des droits de l'homme seront menacés.

Conclusion

La fortune des nations, des entreprises et des particuliers, à l'ère de la mondialisation, est une richesse illusoire basée sur un étalon papier : le dollar. Pour se prémunir de l'instabilité inhérente à ce capitalisme déboussolé, les tenants des mannes du billet vert, particulièrement les compagnies d'assurances, les banques et les fonds de pension anglo-américains, se font les acteurs principaux des transactions dans le marché des produits dérivés qui se chiffrent journallement à des milliers de

milliards de dollars. Une course poursuite dérisoire pour se prémunir des fluctuations monétaires et qui laisse sur son sillage un univers de désolation.

Des investissements productifs en Afrique, dans un cadre façonné par les actions décrites plus haut, à mener concomitamment par l'UA, ses Etats membres et la communauté internationale, seraient plus à même de garantir au monde créations d'emplois et bénéfices réels de tous ordres pour les décennies à venir tout en sauvegardant la fortune de tout ayant droit. Quant à l'Afrique, elle verrait mythe et réalité converger dans sa longue quête d'unité et de respectabilité.

* Economiste sénégalais

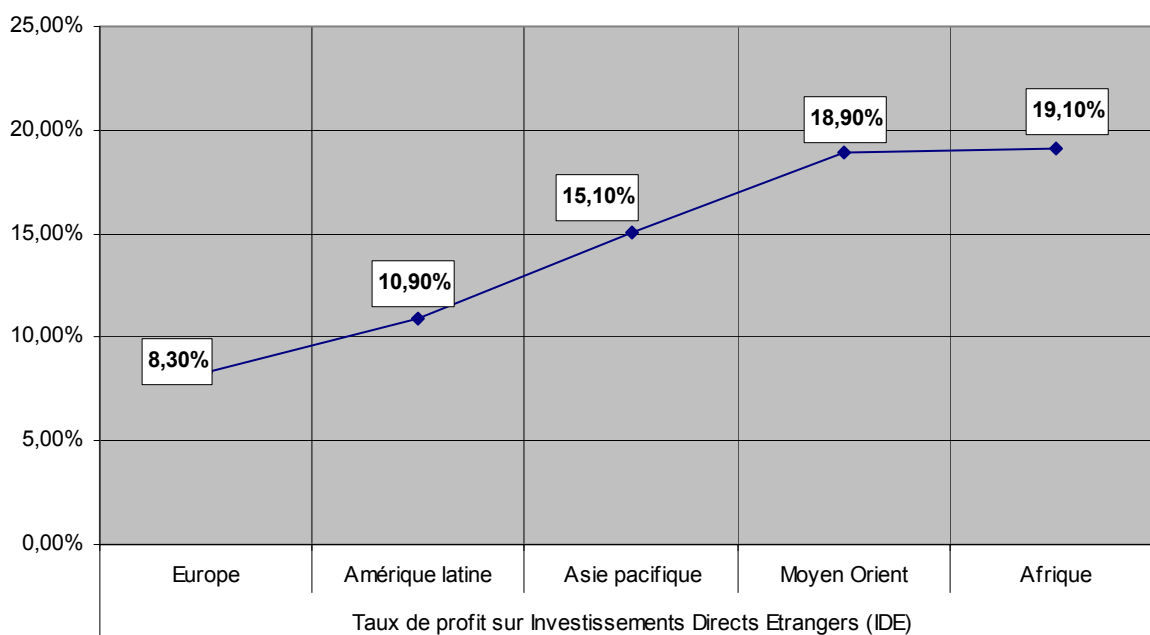
<http://sanou.mbaye.free.fr>

ANNEXES

Annexe I : Les indices de la dette et de la pauvreté

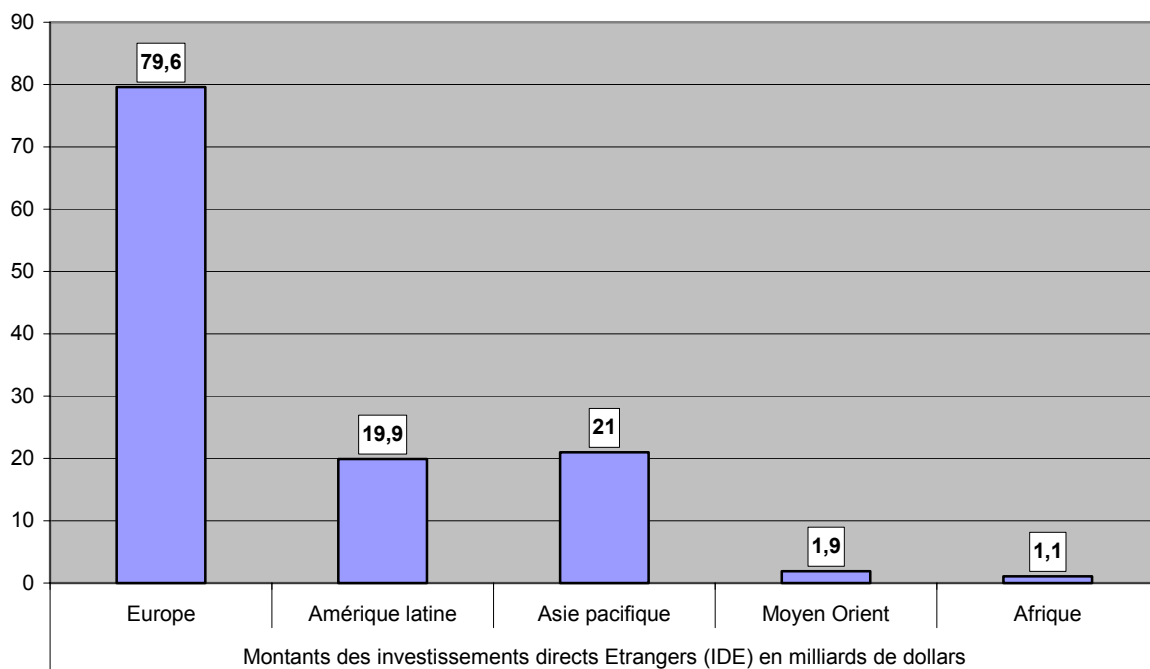
Afrique Sub-Saharienne :				
Pays	Taux de croissance du revenu par habitant (1965-98)	Dette due par habitant	Dépenses publiques sanitaires par habitant	Transferts nets du FMI (1992-98)
	%	\$	\$	Millions de dollars
COTE D'IVOIRE	- 0,8	1024	10,6	211
ETHIOPIE	- 0,5	169	1,8	106
GHANA	- 0,8	319	7,3	- 560
GUINEE BISSAU	- 0,1	803	1,8	0
MADAGASCAR	- 1,8	301	2,8	- 73
MALI	- 0,1	302	5,1	123
MAURITANIE	- 0,1	1,036	7,2	52
NIGER	- 2,5	164	18,3	- 4
NIGERIA	0	251	0,7	0
RCA	- 1,2	263	6	- 20
RDC	- 3,8	268	1,7	- 79
RWANDA	0	151	5,2	42
SENEGAL	- 0,4	429	13,6	282
SIERRA LEONE	- 1,6	254	2,1	47
SOUDAN	- 0,2	604	1,9	- 220
TCHAD	- 0,6	149	5,6	31
TOGO	- 0,6	322	3,7	13
ZAMBIE	- 2	708	8,1	- 297
source: http://www.jubilee2000uk.org				
- World Development Indicators, 2000 - Global Development Finance, 2000				

Annexe II : Analyse comparative des taux de profit sur investissement par région du monde (2000)



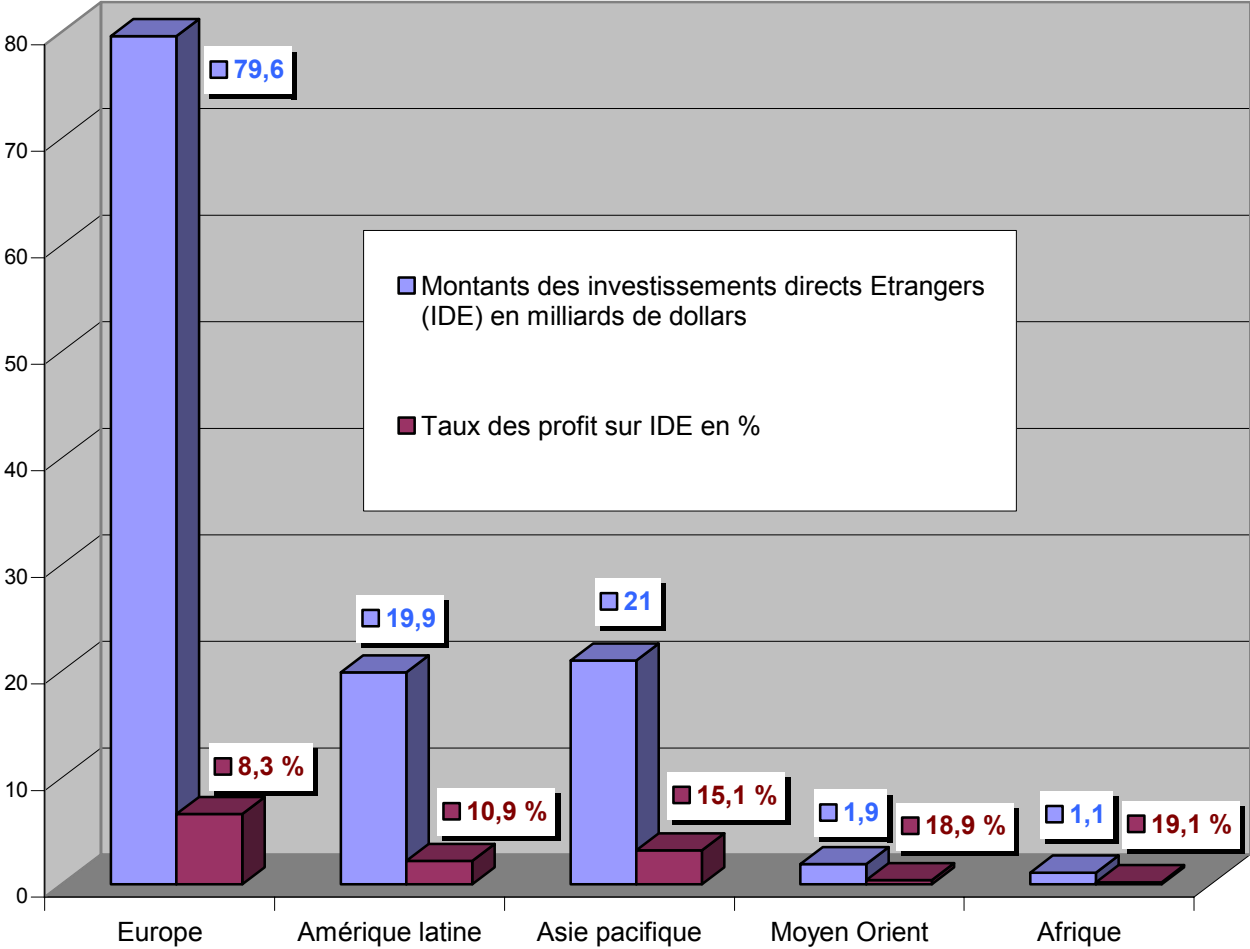
Source: US Bureau of Economic Analysis (quoted in HSBC's World Economic Watch, October 11, 2001)

Annexe III : Analyse comparative du volume des Investissements Directs Etrangers (IDE) par région du monde (2000)



Source: US Bureau of Economic Analysis (quoted in HSBC's World Economic Watch, October 11, 2001)

Annexe IV : Analyse comparative des taux de profit sur investissement et du volume des Investissements Directs Etrangers (IDE) par région du monde (2000)



Source: US Bureau of Economic Analysis (quoted in HSBC's World Economic Watch, October 11, 2001)

NOTES – BIBLIOGRAPHIE - ABREVIATIONS

¹ **UA** : L' Union Africaine a été officialisée à Durban en Juillet 2002, en remplacement de l'OUA.

² Lire Sanou Mbaye " [Souhaitable union des économies africaines](#) ", Le Monde diplomatique, septembre 1995

³ **CEDEAO** : Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest. Pays membres : Nigeria, Ghana, Côte-d'Ivoire, Sénégal, Niger, Gambie, Guinée, Mali, Guinée Bissau, Liberia, Sierra Leone, Bénin, Togo, Cap Vert, Burkina-Faso.

⁴ **SADC** : Southern African Development Community. Pays membres : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Zimbabwe, Zambie, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Namibie, île Maurice.

⁵ **UEMOA** : Union économique et monétaire ouest africaine. Pays membres : Bénin, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

⁶ **CEMAC** : Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale. Pays membres : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad.

⁷ **COMESA** : Common Market for Eastern and Southern Africa. Pays membres : Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

⁸ **UMA** : Union du Maghreb Arabe. Pays membres : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie.

⁹ **BAD** : Banque Africaine de Développement

¹⁰ **CEA** : La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique

¹¹ **Le franc CFA** est la monnaie convertible créée par la France et mise en circulation dans les pays d'Afrique de la zone franc. Son ancienne parité : 1 FF = 50 F CFA, est demeurée inchangée de 1945 au 11 janvier 1994. Elle est alors passée à 1 FF = 100 F CFA.

Lire Sanou MBAYE : [Sortir du piège](#), Le Monde Avril 2001 ; [Franc CFA : le faux débat de la dévaluation](#), Jeune Afrique Décembre 93 ; [Franc Zone must go](#), West Africa, February 2001 ; [CFA franc: a colonial relic](#), West Africa, May 2000 ; [Why the CFA franc must go](#), West Africa, January 1994.

¹² Lire Ibrahim Wade : « [Ces puissantes officines qui notent les Etats](#) », Le Monde diplomatique, février 1997.

¹³ [Les accords de Bretton Woods](#) conclus le 22 juillet 1944 entre les quarante-quatre pays, alors membres de l'ONU mais non ratifiés par l'URSS, ont alors créé deux institutions : le FMI et la Banque mondiale.

¹⁴ La liste des pays émergents comprend des pays comme l'Argentine, le Brésil, la Chine, Hong Kong, le Mexique, Taiwan, Singapour, le Nigeria, l'Afrique du Sud,.....

¹⁵ [Bank for International Settlements, 71st annual report](#).

¹⁶ Lire John Plender : " **Going off the rails, Global Capital and the Crisis of Legitimacy**" Published by John Wiley & Sons Ltd, 2003.

¹⁷ [IMF](#) : International Capital Markets, 1999.

¹⁸ [NEPAD](#) : New Economic Partnership for African Development. Le NEPAD est né de la fusion du MAP (Millenium African renaissance programme) des présidents Thabo Mbeki (Afrique du Sud), Abdelaziz Bouteflika (Algérie) et Olusegun Obasanjo (Nigeria) et du plan Oméga du président sénégalais Abdoulaye Wade.

¹⁹ [United Nations Conference on Trade and Development, World Investment Report 2001 : Promoting Linkages.](#)

²⁰ HSBC's World Economic Watch, 11 octobre 2001, rapport fondé sur des données fournies par le Bureau d'analyse économique des Etats Unis.

²¹ [CNUCED](#) : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

²² [OCDE](#) : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

²³ Cf. "Left out in the cold" & "Reforms catch the eyes", Financial Times, 20 may 1996.

²⁴ [ANC](#) : African National Congress

²⁵ [COSATU](#) : *The Congress of South African Trade Unions*

Source site : <http://sanou.mbaye.free.fr/>